



Formulaire d'adhésion 2025

Réservé à l'administration

Mode de paiement : _____

Date du paiement : _____

Montant : _____

N° Membre : _____

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

NOM			PRÉNOM		
N°	RUE/CHEMIN/ROUTE/BOULEVARD/AVENUE	App	VILLE	CODE POSTAL	
TÉLÉPHONE (fixe)		TÉLÉPHONE (cell.)		DATE DE NAISSANCE aaaa-mm-jj	
N° CARTE LOI 9 (armes restreintes)	DATE D'ÉMISSION CARTE LOI 9 aaaa-mm-jj	COURRIEL (obligatoire)			
N° PERMIS P.P.A. .000			DATE D'ÉCHÉANCE aaaa-mm-jj	OFFICIEL(LE) DE TIR OUI NON	

RENOUVELLEMENT DE CARTE DE MEMBRE ARMES RESTREINTES :

Vous devez présenter les pièces justificatives suivantes : Permis P.P.A., carte Loi 9 et une photo, format passeport ou format carte loisir, s'il y a lieu d'une nouvelle carte.

VOUS DEVEZ AVOIR RENOUVELÉ VOTRE CARTE DE MEMBRE POUR L'ANNÉE SUIVANTE AVANT LE 31 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE EN COURS. VOUS NE POUVEZ PAS RENOUVELER OU ACHETER UNE CARTE DE MEMBRE « ARMES RESTREINTES » APRÈS LE 1^{ER} JANVIER POUR L'ANNÉE EN COURS à moins de présenter une carte de membre « armes restreintes » valide d'un autre club de tir aux fins de vérification ou une attestation de réussite d'un cours de loi 9 datée au maximum de 12 mois précédant la date de demande d'inscription.

SINON, VOUS DEVREZ REPRENDRE VOTRE COURS SUR LA LOI 9. C'EST LA LOI!

TARIFICATION 2025 (les taxes sont incluses) PHOTO OBLIGATOIRE POUR TOUS (s'il y a lieu d'une nouvelle carte)

ARMES RESTREINTES — ET — NON RESTREINTES	MEMBRES ADULTES	MEMBRES (65 ANS ET +)	MINEURS (12 à 17 ans)	ARMES NON-RESTREINTES	MEMBRES	MEMBRES (65 ANS ET +)
RÉSIDENT(E) GRANBY	220 \$	190 \$	115 \$ CCSMAF Obligatoire Tir aux armes restreintes permis sous supervision	RÉSIDENT(E) GRANBY	190 \$	170 \$
CARTE FAMILIALE 2 ADULTES RÉSIDANT À LA MÊME ADRESSE	335 \$	285 \$		CARTE FAMILIALE 2 ADULTES RÉSIDANT À LA MÊME ADRESSE	295 \$	275 \$
NON-RÉSIDENT(E)	235 \$	200 \$		NON-RÉSIDENT(E)	200 \$	180 \$
CARTE FAMILIALE 2 ADULTES RÉSIDANT À LA MÊME ADRESSE NON-RÉSIDENT(E)	365 \$	310 \$		CARTE FAMILIALE 2 ADULTES RÉSIDANT À LA MÊME ADRESSE NON-RÉSIDENT(E)	305 \$	285 \$

LES FRAIS D'ADHÉSION ANNUELS DE 49\$ PAR MEMBRE (25\$ POUR LES MINEURS) À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TIR SONT INCLUS DANS LES PRIX

LES CARTES DE MEMBRE SONT VALIDES DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE EN COURS

LES MODES DE PAIEMENTS SONT : CHÈQUE FAIT À L'ORDRE DE GRANBY MULTI-SPORTS, ARGENT COMPTANT ET CARTE DE DÉBIT

Tous les membres doivent lire, remplir et signer ce formulaire

ENGAGEMENTS DU MEMBRE :

- J'ai pris connaissance des règlements du Centre de tir Granby et je vais m'y conformer;
- Je m'engage aussi à respecter les lois en vigueur et à m'y conformer;
- Je m'engage à respecter l'autorité des Officiels (les) en place et du Comité de gestion;
- Je reconnais que la carte de membre appartient au Centre de Tir et peut être révoquée en cas de manquement aux règlements;
- Le comité de gestion se réserve le droit de refuser toute inscription;
- J'accepte de recevoir des communications courriel de la part du Centre de tir Granby;
- Chaque membre doit se procurer et porter des protecteurs auditifs et visuels dans les champs de tir. (Ce matériel n'est pas fourni);
- Chaque membre doit également fournir une agrafeuse et agrafes pour les cibles. (Ce matériel n'est pas fourni);
- **! Les balles d'acier ainsi que la prise de photos et d'enregistrements vidéo sont interdits !**

SIGNATURE

DATE aaaa-mm-jj